



**FICHE d'INSCRIPTION
CANDIDAT LIBRE
FORMATION CERTIFIANTE d'INTERVENANT(E)
en ANALYSE des PRATIQUES
PROFESSIONNELLES et de la SUPERVISION
2026/2027**

**Réservé Exclusivement aux anciens étudiants/stagiaires en possession de notre Certificat
antérieur à la qualification RNCP via France Compétences et la Caisse des Dépôts**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Cellulaire :

Inscription + passage devant jury : 850,00 € ☐ oui ☐ non

Participation dernier module : 600,00 € ☐ oui ☐ non

Le montant de l'inscription, 450,00 € (quatre-cent-cinquante euros) est à régler au moment de l'inscription et reste dû dans tous les cas, y compris si le candidat se désiste par la suite.

Les frais de passage devant un jury sont à régler au moment de l'inscription, soit 400,00 € (quatre-cents euros). Ces frais peuvent être remboursés jusqu'au 31 décembre 2026 si le candidat change d'avis. À compter du 1^{er} janvier 2027 ces frais restent acquis même si le candidat ne se présente pas devant un jury.

Attention : le candidat qui se présente devant un jury est informé qu'il devra impérativement avoir rédigé un écrit préalable d'une dizaine de pages en choisissant un sujet parmi ceux qui seront proposés à l'automne 2026.

Dans le cadre d'une participation au dernier module le montant est à payer avant le 31 octobre 2026. Ces frais peuvent être remboursés jusqu'au 31 décembre 2026 si le candidat change d'avis. À compter du 1^{er} janvier 2027 ces frais restent acquis même si le candidat ne participe pas au module.

Dans l'éventualité d'une demande de participation au dernier module après l'inscription et avant le 02 janvier 2027, des frais supplémentaires de 250,00 € (deux-cent-cinquante euros) seront exigés pour la gestion administrative.

Dans l'éventualité d'un règlement échelonné un chèque de caution peut être exigé.

Paiements acceptés : chèque bancaire, virement, CB, SumUp, espèces (jusqu'à 1.000,00 € maximum).
Après le commencement de la formation, la totalité du paiement reste dû y compris en cas d'absence de la personne inscrite, indépendamment du motif d'absence.

Si la formation n'avait pas lieu, les paiements seraient remboursés dans leur intégralité.

Lors du dernier module, en cas d'absence d'un intervenant, aucun remboursement ne pourra être demandé, l'Association s'engageant à fournir l'intégralité des contenus proposés par un autre intervenant aux compétences identiques ou avec le même intervenant à d'autres dates, fixées entre le groupe et l'Association, sans surcoût pour les participants. Les candidats libres ne pourront prétendre à aucune indemnité compensatrice.

Une question à poser ? Appeler notre Secrétariat ou écrivez-nous par courriel, nous nous ferons un plaisir de vous répondre dans les plus brefs délais.